



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

MT07673 Hexane

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Hexane, mélange d'alcane

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP 80609

0387 9514 77

Dénomination:

Hexane, mélange d'alcane

Urgences:

C.H.U. de Nancy

Centre anti-Poisons

Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Mélange d'hydrocarbures composé principalement pour: 50% de n-Hexane, 45% d'isomères (2 et 3-Méthylpentane et Méthylcyclopentane) et des quantités diverses de Diméthylbutane et Cyclohexane.

Dénomination: Hexane, mélange d'alcane Formule: C_6H_{14} M.=86,18

EINECS 295-570-2

3. Identification des dangers

Facilement inflammable. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Eviter de vomir. Recourir à l'assistance d'un médecin. Ne pas administrer d'huiles digestives. Ne pas boire de lait. Eviter le lavage d'estomac.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés: —

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.4 Equipements de protection: —

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Eviter la formation de charges électrostatiques.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesure technique de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limité d'exposition:

MAK: 50 ml/m³ ou 180 mg/m³.

8.3 Protection respiratoire:

Encas deformation devapeurs/aérosols, utiliserun équipementrespirato ireapproprié.

8.4 Protection desmains:

Utiliserdes gantsappropriés.

8.5 Protection desyeux:

Utiliserdes lunettesappropriées.

8.6 Mesures d'hygièneparticulières:

Oterles vêtementscontaminés. Utiliserun équipementde protectioncomplet. Selaver lesmains etle visageavant lespauses etapès avoirterminé letravail.

9. Propriétés physiqueset chimiques

Aspect:Liquide transparentet incolore.

Odeur:Caractéristique.

Pointd'ébullition:60 -70°C

Pointde fusion: -95°C

Pointd'inflammation: -22°C

Températured'auto -ignition:240°C

Limitesd'explosion (inférieure/supérieure):0,6 /7,7 vol.%

Pressionde vapeur:17,7 KPa(20°C)

Densité(20/4): 0,67

Solubilité:insoluble dansl'eau

10. Stabilité etréactivité

10.1 Conditions devantêtre évitées:

Températuresélevées.

10.2 Matières devantêtre évitées:

Agentsoxydants forts.

10.3 Produits dedécomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Lesgaz/vapeurs peuventformer desmélanges explosifsavec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicitéaiguë:

DL₅₀ oralrat: 28710mg/kg (n-Hexane)

Toxicitésubaiguë àchronique:

Aucunpréjudice pourles foetusn'est àprévoir, siles valeursMAK sontrespectées.

11.2 Effets dangereuxpour lasanté:

Parinhalation desvapeurs: Irritationdes voiesrespiratoires.

Encontact avecla peau:Risque d'absorptioncutanée.

Parigestion: nausées.

Parabsorption: nausées,fatigue, narcose.

L'expositionprolongée provoqueeffets surle systèmenerveux central,paralyisie.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité:

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50(mg/l) :

Bactéries(Photobacterium phosphoreum)= 104mg/l ;Classification :Fort. tox.

Poissons(Leuciscus Idus)= 4480mg/l ;Classification :Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Bas

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Ecotoxicité aiguë en fonction de la concentration du déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: ———

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅ /DCO Biodégradabilité= ———

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ———

12.3.4 - Observations:

Données non disponibles.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque= ———

12.4.3 - Observations:

Données non disponibles.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Produit peu polluant. Risque de formation de vapeurs explosives sur la surface de l'eau. Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14.Information relative au transport

Terrestre(ADR/RID):
Dénomination technique: Hexanos
ONU1208 Classe:3 Paragraphe et lettre:3b
Maritime(IMD G):
Dénomination technique: Hexanos
ONU1208 Classe:3.1 Grouped'emballage: II
Aérien(ICAO -IATA):
Dénomination technique: Hexanos
ONU1208 Classe:3 Grouped'emballage: II
Instructions de l'emballage: CAO 307 PAX 305

15.Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CEE
Symboles:
Indications de danger: Facilement inflammable Nocif
Phrases R: 11-48/20 Facilement inflammable. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Phrases S: 9-16-24/25-29-51 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 1 09.06.98
Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.